

**Département**  
Loire-Atlantique  
**Arrondissement**  
Saint-Nazaire  
**Canton**  
Saint-Nazaire 2

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 25 juin 2025

**DEL\_20250625\_09**

Nombre de Conseillers  
En exercice  
De présents  
De votants

**29**  
**21**  
**26**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin,  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

**Etaient présents :**

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Jean-Louis LELIEVRE  
Laurence FREMINET - Gilles BRIAND - Emilie CORDIER – Hervé MORICE  
Sébastien WAIRY - Myriam LEROUX - Eric MEIGNEN - Denis ROULAND  
Jean-Pierre LE CROM - Laurence DUPONT - Magali MACE  
Stéphanie BURNEL - Cécile OLIVIER - Yannick BEAUVAIS  
Jessica NICOLAS - Thierno DIALLO - Françoise HAFFRAY  
Didier NOUZILLEAU

Objet :

**Convention  
Financière avec  
CISN-Résidences  
Locatives  
Construction  
Résidence Autonomie  
« ROSA BONHEUR –  
TRIGNAC »  
Autorisation de  
signature**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

**26 juin 2025**

Et que la convocation avait été faite le

**18 juin 2025**

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Brieg PICAULT a donné son pouvoir à Hervé MORICE
- Benoît PICHARD a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- Marjorie GARCIA a donné son pouvoir à Stéphanie BURNEL
- David PELON a donné son pouvoir à Didier NOUZILLEAU
- Cécile NICOLAS a donné son pouvoir à Françoise HAFFRAY

**Absents :** Michel CONANEC – Aurélie LE GUNEHEC - Alain DESMARS

M. Eric MEIGNEN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé,

L'association MAEPA Camille Claudel a sollicité le concours de CISN-Résidences locatives, pour réaliser et financer la construction d'une résidence autonomie de 18 logements dénommé ROSA BONHEUR sur la commune de TRIGNAC, rue Camille Claudel.

Afin d'accompagner la réalisation de la résidence autonomie, l'Association MAEPA Camille Claudel a décidé de construire en rez-de-chaussée de l'opération une micro-crèche.

Compte tenu de l'imbrication de ces ouvrages, les parties se sont accordées pour unifier la maîtrise d'ouvrage, et confier à CISN RESIDENCES LOCATIVES la réalisation de la micro-crèche suivant convention de co-maitrise d'ouvrage.

Le foncier est propriété de l'Association MAEPA Camille Claudel qui le mettra à disposition de CISN RESIDENCES LOCATIVES pour une durée de 40 ans via un bail à construction ou un bail emphytéotique qui reste à établir.

Dans le cadre du montage financier de l'opération comme logements-foyer financés en PLS et PLUS, la commune de Trignac participe au financement de la construction afin de ne pas remettre en cause l'équilibre de l'opération.

La présente convention a pour objet d'organiser les conditions financières entre La commune de TRIGNAC et CISN-Résidences Locatives.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Convention financière relative à la construction de la résidence autonomie « ROSA BONHEUR – TRIGNAC »

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission des Finances en date du 16 juin 2025,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

- **Article 1 :** De conclure la Convention Financière avec CISN-Résidences Locatives relative à la construction de la résidence autonomie « ROSA BONHEUR – TRIGNAC », actant une participation de la Ville de Trignac à hauteur de 15 000 euros,
- **Article 2 :** De dire que la dépense sera inscrite au Budget Primitif 2026 du Budget Principal de la Ville de Trignac, au chapitre 20, article 2042
- **Article 3 :** D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT

Transmis à M. le Préfet le : 27/06/2025  
Reçu en préfecture le 27/06/2025  
Retour en Mairie le :   
Publié ou affiché le :  
ID : 044-214402109-20250625-DEL\_20250625\_09-DE